

Sujet	Nombre de pages	Date d'entrée en vigueur
3.7 Fenêtres d'arrivée et de départ des autobus	1 de 1	Juin 2009

Énoncé de politique

Les horaires des autobus sont créés dans des conditions normales et ne tiennent pas compte de la circulation ou des conditions météorologiques. La collaboration des familles, des fournisseurs de services et du système scolaire est requise pour assurer le respect des horaires des autobus.

Marche à suivre

- Les heures d'embarquement et de débarquement prévues sont approximatives. Les élèves doivent se rendre à leur arrêt d'autobus au moins 5 minutes avant l'heure d'embarquement prévue.
- Les autobus peuvent arriver à l'école désignée jusqu'à 15 minutes avant l'heure de la cloche, aussi bien l'avant-midi que l'après-midi.
- L'école est responsable de la supervision aux heures d'arrivée et de départ des autobus.
- Les autobus de l'après-midi peuvent commencer à quitter l'école 5 minutes après l'heure de la cloche.
- Les élèves doivent être prêts à monter à bord de leur autobus et à quitter l'école puisque les autobus n'attendent pas les élèves qui doivent retourner à l'école pour récupérer des biens personnels.